

RAPPORT N°94/2-09
au Conseil Municipal

OBJET

BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE
ZAC DU BAS DE LA RIVIERE

Lors du Conseil Municipal du 16 décembre 1989, vous aviez délibéré sur l'opportunité d'engager une réflexion large sur le développement et la restructuration du quartier du Bas de la Rivière et de la Petite Ile.

A l'époque plusieurs projets et opérations tels la réalisation de la tranche U2 du Boulevard Sud, le projet d'ouvrage de stationnement en silo, les projets de résorption d'habitat insalubre, alors en phase de réflexion ou d'initialisation, étaient susceptibles d'influer sur, l'évolution, la restructuration nécessaire et la vocation de ce quartier.

Il convenait alors conformément à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme d'engager une phase de réflexion préalable auprès des habitants et des personnes concernées par le projet de restructuration du quartier.

C'est ainsi qu'à votre demande une exposition, de nombreuses réunions et visites des différents élus du quartier ont été organisées sur le site, permettant de recueillir les avis et demandes des habitants et de cerner les objectifs à poursuivre pour le développement du quartier.

Ainsi ont été relevées une demande croissante de logements, un besoin important d'équipements de proximité et des services (commerces notamment...) un sentiment de coupure par rapport au Centre Ville pourtant très proche, dû au relief (remparts) et à la présence de la Rivière Saint-Denis, traversable uniquement par la rue du Pont.

La SODIAC à qui a été confiée cette phase d'études préalables, a pu au cours de ses investigations menées durant les années 1991 et 1992, rencontrer de nombreuses personnes, propriétaires, habitants, commerçants, d'une manière générale acteur du quartier actuel et recueillir leur remarques et demandes pour l'évolution du quartier.

Celles-ci ont été prises en compte et intégrées dans le dossier d'études, qui prévoit une affectation des terrains en majorité, à la construction de logement, de commerces et de services.

De plus le parti d'aménagement retenu se propose de renforcer les liaisons internes au quartier par la mise en place d'un axe piétonnier important qui reliera à terme la Mairie à l'Eglise de la délivrance.

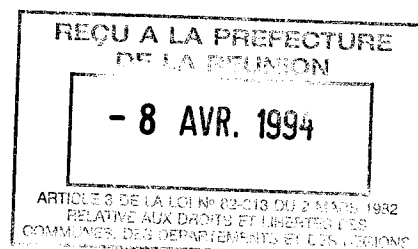
Aujourd'hui, soit après plus de trois années de mûrissement du projet, le développement et la restructuration du site peuvent s'inspirer du projet de ZAC et des éléments contenus dans le dossier soumis à enquête publique courant novembre 1993.

Compte tenu des remarques formulées au cours de cette démarche et de la composition du dossier d'enquête sanctionné par un **avis favorable** du commissaire enquêteur, je vous propose de considérer :

- que la phase de concertation préalable a été pleinement menée,
- que les objectifs de développement formulés dans le dossier soumis à enquête publique tient largement compte de cette phase de concertation qui demeure positive.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N°94/2-09
du Conseil Municipal
en séance du Mardi 29 Mars 1994

OBJET

**BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE
ZAC DU BAS DE LA RIVIERE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L 300-2, L 311-4 et R 311-10 à R 311-12 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 1989 décidant de lancer la concertation préalable à la mise en oeuvre de la procédure de ZAC sur le quartier du Bas de la Rivière,

Sur le RAPPORT N°94/2-09 du Maire

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint au Maire, présenté au nom des commissions, Habitat, Urbanisme et Finances ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE UNIQUE

Approuve le Bilan de la Concertation Préalable, à la Zone d'Aménagement Concerté du Bas de la Rivière.

Pour extrait certifié conforme
Saint-Denis, le 05 AVR. 1994

